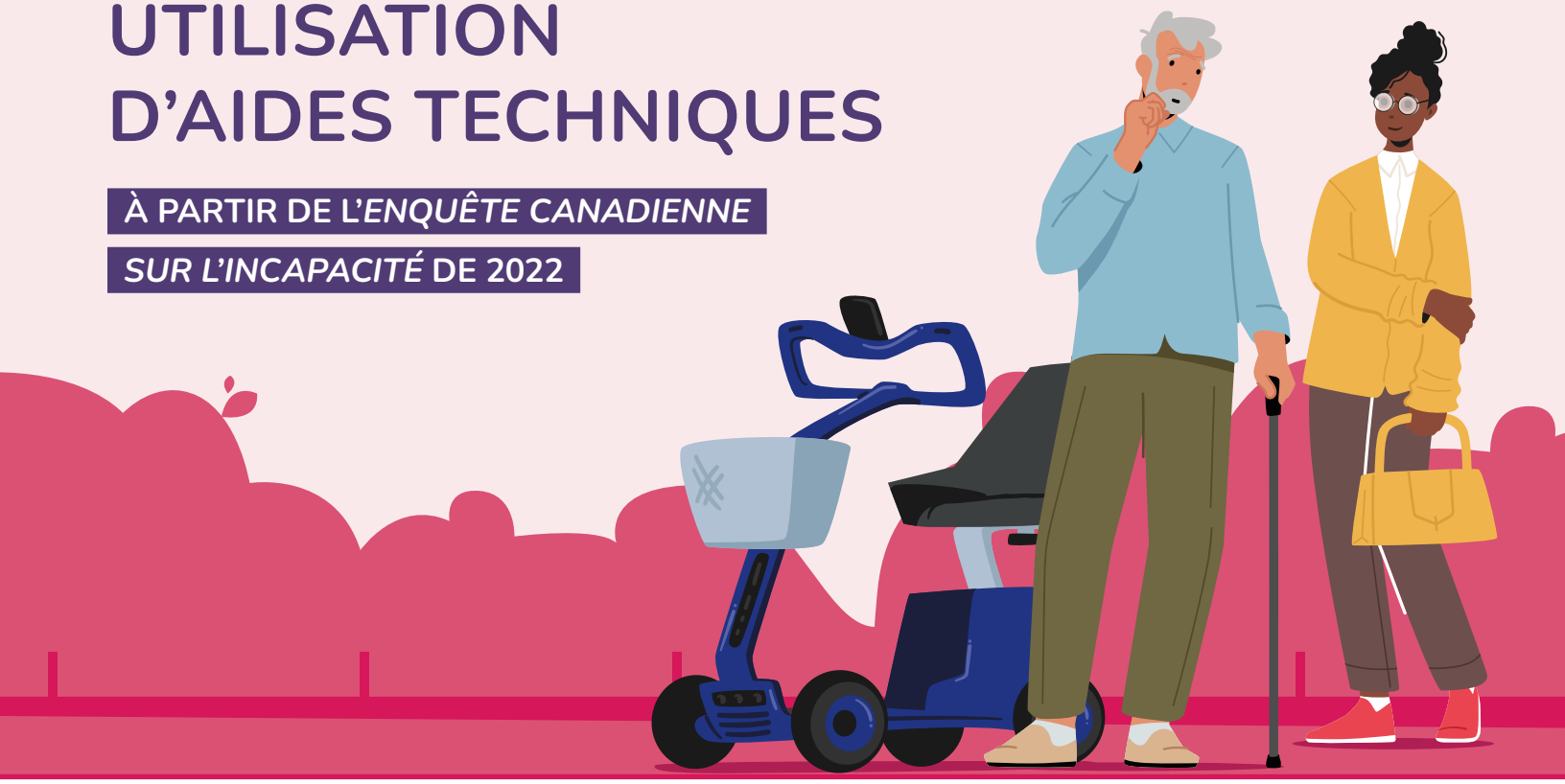
# UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

À PARTIR DE L'*ENQUÊTE CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ* DE 2022



## LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC

- Cette publication présente des données québécoises sur l'utilisation d'aides techniques par la population avec incapacité, à partir de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) 2022 (ISQ 2025). Cette enquête a été réalisée par Statistique Canada et vise spécifiquement les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité au Canada (Statistique Canada 2023).

Les personnes avec incapacité visées par l'ECI de 2022 ont été identifiées par la présence d'une condition ou d'un problème de santé à long terme et parce qu'elles sont limitées dans leurs activités. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office), cette population correspond à la définition de personne handicapée de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, puisque les personnes qui la composent ont une incapacité significative et persistante et qu'elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Québec

# UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

- Cette section porte sur l'utilisation d'aides techniques parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité.

## Trois personnes sur cinq utilisent des aides techniques

- En 2022, 60 %[1] des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des appareils et des outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou leurs activités quotidiennes, soit environ 832 200 personnes (tableau 1). Les aides techniques dont il est question sont celles qui permettent de faciliter l'audition, la vision, l'apprentissage, le développement, la mobilité et l'agilité[2] ou une autre incapacité[3]. L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives[4] entre les proportions de femmes et d'hommes qui utilisent de telles aides (62 % c. 57 %).
- Le taux d'utilisation d'aides techniques croît progressivement avec l'âge. Le taux passe de 53 % chez les personnes de 15 à 64 ans à 75 % chez les personnes de 65 ans et plus. Il en est de même en ce qui concerne la gravité de l'incapacité. En effet, le taux d'utilisation d'aides techniques est de 42 % chez les personnes ayant une incapacité légère et il augmente à 87 % chez celles ayant une incapacité très grave.



1. Les données présentées dans le texte sont arrondies à l'unité, sauf celles inférieures à 5 qui sont présentées avec une décimale pour des raisons de précision.
2. L'incapacité liée à l'agilité inclut la flexibilité et la dextérité.
3. D'autres aides sont également étudiées, comme les aides pour diabétique, les fournitures d'oxygénothérapie, etc.
4. Une différence significative entre deux données indique qu'il est peu probable que cette différence soit due au hasard. Sauf indication contraire, toutes les différences statistiquement significatives entre les groupes le sont à un seuil inférieur à 5 %.

**Tableau 1**

**Utilisation d'aides techniques, selon le genre[1], l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2022**

| | % | Population estimée |
|---|---|---|
| **Ensemble** | **59,8** | **832 200** |
| **Genre** | | |
| Hommes+ | 57,4 | 343 000 |
| Femmes+ | 61,7 | 489 200 |
| **Âge** | | |
| 15 à 64 ans | 52,5 | 494 200 |
| 65 ans et plus | 75,3 | 338 000 |
| **Gravité de l'incapacité** | | |
| Légère | 42,1 | 255 100 |
| Modérée | 60,7 | 163 700 |
| Grave | 73,4 | 196 600 |
| Très grave | 87,3 | 216 900 |

1. Les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

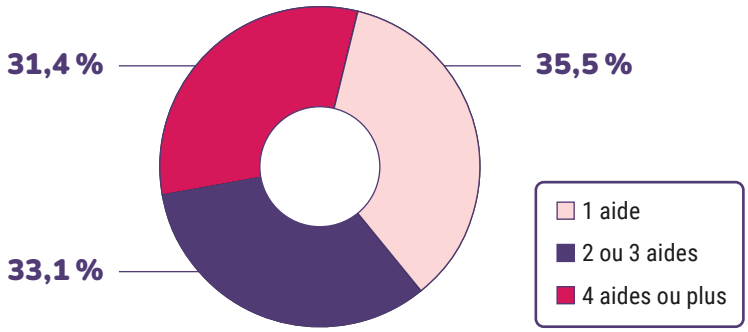
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme pour chacune des catégories peut différer du total indiqué.

Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

## Près des deux tiers des utilisateurs utilisent plus d'une aide technique

- La plupart des personnes utilisent plusieurs aides techniques. De fait, 36 % des utilisateurs n'utilisent qu'une seule aide, alors que 33 % en utilisent deux ou trois et 31 %, quatre ou plus (figure 1).

**Figure 1**
**Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2022**




Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

## Parmi les utilisateurs d'aides techniques, quatre personnes sur dix utilisent des aides à la mobilité et à l'agilité

- En 2022, comme en 2017, les aides à la mobilité et à l'agilité sont les types d'aides techniques les plus souvent utilisés par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. En effet, 40 % utilisent des aides à la mobilité et à l'agilité, 33 % utilisent des aides à la vision, 13 % utilisent des aides à l'audition et 9 % utilisent des aides à l'apprentissage et au développement[5] (tableau 2). Rappelons qu'une personne peut utiliser plusieurs types d'aides techniques.

**Tableau 2**
**Répartition des utilisateurs d'aides techniques selon le type d'aides techniques utilisés[1], population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2022**

| | % | Population estimée |
|---|---|---|
| Aides à la mobilité et à l'agilité | 39,9 | 332 100 |
| Aides à la vision | 33,1 | 275 300 |
| Aides à l'audition | 12,5 | 104 000 |
| Aides à l'apprentissage et au développement | 9,1 | 76 000 |

1. Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides.

Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

5. Les aides techniques visant à compenser les autres types d'incapacité (par exemple liée à la douleur, et autres) ne sont pas présentées.

# UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES SELON LE TYPE D'INCAPACITÉ

- Cette section porte sur l'utilisation d'aides techniques parmi la population de 15 ans et plus, selon le type d'incapacité. Les aides techniques dont il est question sont celles qui permettent de faciliter l'audition, la vision, l'apprentissage et le développement ou la mobilité et l'agilité[6].

## Parmi les types d'aides techniques, l'utilisation d'aide à la vision est la plus répandue

- En 2022, ce sont les personnes avec une incapacité visuelle qui utilisent le plus souvent des aides techniques. En effet, 86 % d'entre elles, soit environ 275 300 personnes, utilisent une aide à la vision (tableau 3). Les lunettes ou les verres de contact sont les types d'aide visuelle les plus utilisés (83 %) (tableau 4).

**Tableau 3**
**Utilisation des aides techniques à l'audition, à la vision, à la mobilité et à l'agilité et à l'apprentissage et au développement, selon le genre, population de 15 ans et plus ayant ce type d'incapacité, Québec, 2022**

| | Hommes+[1] | Femmes+[1] | Ensemble | Population estimée |
|---|---|---|---|---|
| | % | | | n |
| Aides à l'audition | 48,2 | 46,3 | 47,2 | 104 000 |
| Aides à la vision | 87,0 | 85,7 | 86,2 | 275 300 |
| Aides à la mobilité et à l'agilité | 46,1 | 51,9 | 49,5 | 332 100 |
| Aides à l'apprentissage et au développement | 22,9 | 24,3 | 23,7 | 76 000 |

1. L'enquête ne permet pas de détecter de différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes à l'exception des utilisatrices et utilisateurs d'aides techniques à la mobilité et à l'agilité (52 c. 46 %).

Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

6. Les aides techniques qui servent à compenser une autre incapacité ne sont pas incluses (comme les aides pour diabétique, les fournitures d'oxygénothérapie, etc.).

- Environ une personne sur deux qui a une incapacité liée à la mobilité et à l'agilité (50 % ou environ 332 100 personnes) ou une incapacité liée à l'audition (47 % ou environ 104 000 personnes) utilise une aide technique (tableau 3). Les aides à la mobilité et à l'agilité les plus utilisées sont les cannes, les bâtons de marche ou les béquilles (28 %) alors que les aides à l'audition les plus utilisées sont les prothèses auditives (36 %) (tableau 4).
- En comparaison des autres types d'aides techniques considérées dans l'ECI, l'utilisation des aides à l'apprentissage et au développement est moins répandue. En effet, environ le quart des personnes âgées de 15 ans et plus avec une incapacité liée à l'apprentissage et au développement (24 % ou environ 76 000 personnes) utilise de telles aides (tableau 3). Les aides à l'apprentissage et au développement les plus utilisés sont les aides à l'écriture et à l'orthographe (12 %) et les équipements d'enregistrements ou de prises de notes (12 %) (tableau 4).

**Tableau 4**

**Trois principales aides à l'audition, à la vision, à la mobilité et à l'agilité et à l'apprentissage et au développement utilisées, population de 15 ans et plus ayant ce type d'incapacité, Québec, 2022**

| | % | Population estimée |
|---|---|---|
| **Aides à l'audition** | | |
| Prothèses auditives | 35,8 | 78 900 |
| Appareils adaptés au téléphone | 9,8* | 21 600 |
| Sous-titrage codé malentendants/sous-titres | 9,5* | 20 900 |
| **Aides à la vision** | | |
| Lunettes ou verres de contact | 83,0 | 264 900 |
| Loupes | 15,7 | 50 200 |
| Canne blanche ou canne d'identification | 6,6* | 21 100 |
| **Aides à la mobilité et à l'agilité** | | |
| Canne, bâton de marche ou béquilles | 27,9 | 187 000 |
| Marchette | 14,3 | 96 000 |
| Orthèse ou appareil orthopédique | 12,3 | 82 400 |
| **Aides à l'apprentissage et au développement** | | |
| Aides à l'écriture et l'orthographe | 12,4 | 40 200 |
| Équipement d'enregistrement ou de prise de note | 11,6 | 37 600 |
| Autre aide/appareil/technologie fonctionnel | 5,9* | 19 000 |

* Coefficient de variation entre 15 et 25 % : interpréter avec prudence.

Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

# BESOINS NON COMBLÉS EN AIDES TECHNIQUES

- Cette section porte sur la réponse aux besoins liés aux aides techniques de la population de 15 ans et plus avec incapacité. Une attention particulière est portée à la présence de besoins non comblés en aides techniques.

## Près d'une personne sur cinq de 15 ans et plus avec incapacité a des besoins non comblés en aides techniques, ce qui représente environ 257 300 personnes

- En 2022, la grande majorité (82 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'ont pas besoin d'aides techniques ou disposent de toutes les aides techniques dont elles ont besoin. Cependant, environ 257 300 personnes ont des besoins non comblés à cet égard, c'est-à-dire qu'elles n'utilisent aucune des aides dont elles auraient besoin (aucun besoin comblé) ou qu'elles utilisent certaines aides, mais en auraient besoin d'autres (certains besoins comblés) (données non présentées). Ce nombre représente 18 % de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus avec incapacité (tableau 5).
- En comparaison avec les données de l'ECI 2017, il y a une diminution significative de la proportion des personnes avec incapacité qui ont des besoins non comblés en 2022 (22 % en 2017 c. 18 % en 2022) (données non présentées). Cette diminution s'observe autant chez les hommes avec incapacité (21 % en 2017 c. 17 % en 2022) que chez les femmes avec incapacité (23 % en 2017 c. 19 % en 2022).
- La présence de besoins non comblés à l'égard d'aides techniques est plus fréquente chez les personnes de 65 ans et plus (22 %) comparée à celles de 15 à 64 ans (17 %).
- La proportion de personnes ayant des besoins non comblés en aides techniques croît aussi de manière significative avec la gravité de l'incapacité : de 9 % chez les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère et 19 % chez celles ayant une incapacité modérée, cette proportion augmente à 26 % pour les personnes ayant une incapacité grave, puis atteint 33 % chez les personnes ayant une incapacité très grave (tableau 5).

**Tableau 5**

**Besoins non comblés en aides techniques, selon le genre, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2022**

| | % |
|---|---|
| **Ensemble** | **18,2** |
| **Genre** | |
| Hommes+ | 17,1 |
| Femmes+ | 19,0 |
| **Âge** | |
| 15 à 64 ans | 16,6 |
| 65 ans et plus | 21,6 |
| **Gravité de l'incapacité** | |
| Légère | 8,6 |
| Modérée | 18,5 |
| Grave | 25,9 |
| Très grave | 33,2 |

Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.



# De plus grandes proportions de personnes qui ont besoin d'aides techniques à l'audition, à l'apprentissage et au développement ont des besoins non comblés

- Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus avec incapacité et ayant besoin d'aides techniques, la plupart des personnes qui ont des besoins en aides techniques liées à la vision (91 %) et liées à la mobilité et à l'agilité (86 %) voient leurs besoins pour ces aides être comblés (tableau 6).
- Toutefois, ceci est moins courant parmi les personnes ayant besoin d'aides à l'audition (57 %) et d'aides à l'apprentissage et au développement (66 %). D'ailleurs, plusieurs de ces personnes n'ont accès à aucune des aides dont elles ont besoin (29 % et 20 % respectivement).

**Tableau 6**

**Besoins non comblés selon le type d'aides techniques, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant besoin d'aides techniques, Québec, 2022**

| | Aides à l'audition[1] | Aides à la vision[2] | Aides à la mobilité et à l'agilité[3] | Aides à l'apprentissage et au développement[4] |
|---|---|---|---|---|
| | % | | | |
| Besoins non comblés | 43,1* | 9,3** | 14,2* | 33,6* |
| *Aucun besoin comblé* | *28,5* | *2,1*** | *5,2** | *19,7** |
| *Certains besoins comblés* | *14,6** | *7,1** | *9,1* | *13,8* |
| Tous les besoins comblés | 56,9 | 90,7 | 85,8 | 66,4 |

* Coefficient de variation entre 15 et 25 % : interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1-4 : En proportion des personnes ayant une incapacité : 1) à l'audition; 2) à la vision; 3) à la mobilité et à l'agilité; 4) à l'apprentissage et au développement.

Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

# DÉPENSES NON REMBOURSÉES POUR LES AIDES TECHNIQUES

- Cette section traite des dépenses effectuées par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui n'ont pas été remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques utilisées.

## Trois personnes sur dix ont effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques

- En 2022, 31 % des utilisateurs d'aides techniques ont effectué des dépenses non remboursées au cours de l'année précédant l'enquête pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques qu'ils utilisent en raison de leur état de santé (tableau 7).
- L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives selon le genre (32 % chez les femmes c. 29 % chez les hommes), selon l'âge (32 % chez les 15 à 64 ans c. à 30 % chez les 65 ans et plus) ou selon la gravité de l'incapacité (29 % chez les personnes ayant une incapacité légère c. 27 % chez celles ayant une incapacité modérée, 34 % chez celles ayant une incapacité grave et 35 % chez celles ayant une incapacité très grave).
- En comparaison avec les données de 2017, l'augmentation de la proportion des dépenses non remboursées par les femmes est statistiquement significative (32 % en 2022 c. 25 % en 2017). L'enquête ne permet pas de détecter cette différence significative pour les hommes (29 % en 2022 c. 31 % en 2017) (données non présentées).



**Tableau 7**

**Personnes ayant effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques au cours de l'année précédant l'enquête, selon le genre, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2022**

| | % |
|---|---|
| **Ensemble** | **31,1** |
| **Genre** | |
| Hommes+ | 29,3 |
| Femmes+ | 32,4 |
| **Âge** | |
| 15 à 64 ans | 31,9 |
| 65 ans et plus | 29,6 |
| **Gravité de l'incapacité** | |
| Légère | 28,6 |
| Modérée | 26,8 |
| Grave | 33,6 |
| Très grave | 35,4 |

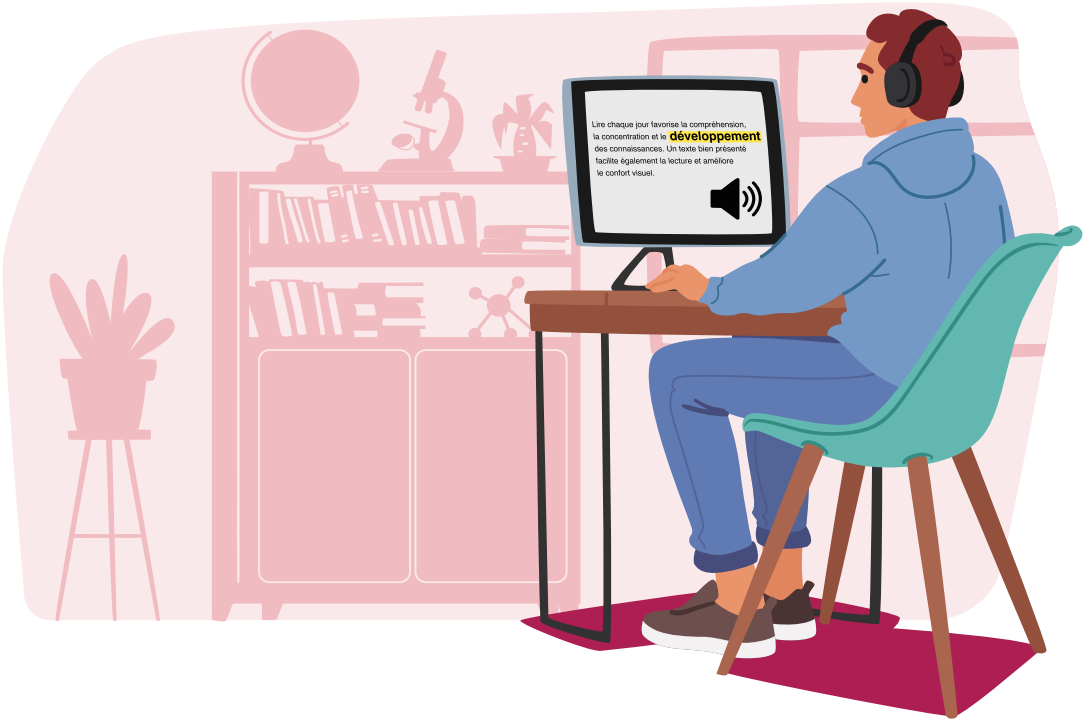
Source : ECI 2022, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2025.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2026.

- Pour les types d'incapacité liés à l'audition et à la flexibilité, il y a une différence statistiquement significative entre les proportions de personnes ayant effectué des dépenses non remboursées en lien avec l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques selon qu'elles aient ou non ce type d'incapacité (données non présentées).
- Pour les autres types d'incapacité (soit ceux liés à la vision, à la mobilité, à la dextérité, à la douleur, à l'apprentissage, au développement, à la santé mentale et à la mémoire), l'enquête ne permet pas de détecter cette différence.

## Parmi les personnes ayant effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques au cours d'une année, près du tiers ont déboursé plus de 1000 $

- Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui ont effectué des dépenses de leur poche pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques au cours de l'année précédant l'ECI, 24 %[7] ont déboursé moins de 200 $, 26 % ont déboursé de 200 $ à moins de 500 $, 18 % ont déboursé de 500 $ à moins de 1000 $ et 32 %[8] ont déboursé 1000 $ ou plus (données non présentées).

D'autres données de 2022 sur les personnes avec incapacité au Québec sont également disponibles.




7. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % : interpréter avec prudence.
8. Coefficient de variation supérieur à 25 % : estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

# MÉDIAGRAPHIE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : compendium de tableaux*, Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec [Document interne].

STATISTIQUE CANADA (2023). *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, [En ligne]. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3251] (Consulté le 27 juin 2025).



Dépôt légal – Mars 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-04778-5 (version PDF)

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec)  J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Québec.ca/gouv/office-personnes-handicapees

*Office des personnes handicapées*
Québec